

Master recherche mécanique, matériaux, structures et procédés

■ Tableau de répartition des enseignements et du contrôle des connaissances

Intitulé et nature des UE	Discipline	Volume horaire			Total Horaire	CE	Type examen			
		CM	TD	TP			coef CC	coef CT	coef EP	Total coef
SEMESTRE 3										
SM.MMSP 3-1 Comportements Mécaniques	3-1a : Lois de comportement	12			12	2		2		2
	3-1b : Fatigue, Endommagement, Rupture	12			12	2		2		2
	3-1c : Couplages multiphysique	12			12	2		2		2
SM.MMSP 3-2 Mécanique des Matériaux & Structures	3-2a : Composites, Stratifiés, Sandwiches	15			15	2,5		2,5		2,5
	3-2b : Polymères, Elastomères	15			15	2,5		2,5		2,5
	3-2c : Collage structural	15			15	2,5		2,5		2,5
SM.MMSP 3-3 Dynamique & Acoustique	3-3a : Dynamique des Structures	15			15	2,5		2,5		2,5
	3-3b : Vibroacoustique	15			15	2,5		2,5		2,5
	3-3c : Aéroacoustique	15			15	2,5		2,5		2,5
SM.MMSP 3-4 Méthodes Expérimentales	Mesure des grandeurs en mécanique	18			18	3			3	3
SM.MMSP 3-5 Calcul Scientifique	3-5a : La Méthode des Eléments Finis	18			18	3		3		3
	3-5b : Structures & couplage fluide-structure, autres méthodes de discrétisation	18			18	3		3		3
Total SEMESTRE 3		180			180	30		27	3	30

SEMESTRE 4		30
Intitulés et nature des UE		
SM.MMSP. 4-1	Stage de recherche (5 mois au moins, février à juin)	30

■ **Modalités de contrôle des connaissances :**

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr/>

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de l'année. La note annuelle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements affectées des coefficients. L'année est validée si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.